

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00260

**RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
D'ACCESSIBILITE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 29 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 112

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 116

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,

RECUEILLI EN PREFECTURE
Le 16 octobre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201005-0202002600

DATE D'APPÊCHAGE : 16 octobre 2020

M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN

Pouvoirs :

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Catherine CHAPARD, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Jérôme GABIAUD, M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020

RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ACCESSIBILITE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

L'article L 2143-3 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), rend obligatoire la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

En application de ce texte, une commission consultative d'accessibilité de Saint-Étienne Métropole a été créée par délibération du Bureau communautaire en date du 15 juin 2006. Cette commission a un rôle consultatif. Elle est composée d'élus métropolitains, de techniciens des services métropolitains, de représentants des associations de personnes en situation de handicap, de personnes âgées, des acteurs économiques, d'autres usagers et de représentants institutionnels.

La commission permet un dialogue régulier avec les acteurs locaux et les associations : elle constitue un élément fondamental pour la bonne mise en œuvre des orientations du projet métropolitain en matière d'accessibilité. Ces orientations visent à rendre accessible à tous, quelle que soit la situation de handicap, les services, la voirie et les équipements métropolitains, à travers une démarche concertée s'appuyant sur les usages et les besoins, et à favoriser la continuité de la chaîne de déplacement et l'équité de service à l'échelle de chaque commune du territoire de la métropole.

Durant l'année 2019, les services opérationnels de Saint-Étienne Métropole ont poursuivi les travaux et les actions nécessaires afin de garantir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans tous les domaines de compétence de la Métropole. Les principales actions réalisées sont présentées ci-dessous.

Accessibilité aux établissements recevant du public

- 14 établissements recevant du public (ERP) de la 1^{ère} à la 5^{ème} catégorie dotés d'un registre public d'accessibilité,
- Réalisation de travaux de mise en accessibilité sur le bâtiment Métrotech Conférence et sur le site de la régie de l'eau et de l'assainissement rue du Puits-du-Fay de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

Accessibilité aux transports

Pour rappel, Saint-Étienne Métropole s'est engagée dans des programmes de mise en accessibilité dans le cadre d'un Schéma directeur d'accessibilité –agenda programmé des Transports de SEM (S d'AP) pour la période 2015-2020.

L'année 2019 a été marquée notamment par :

- la campagne de sensibilisation au handicap dans les transports par la diffusion d'un clip « Réveille-toi » créé par les jeunes du Conseil Consultatif de la Jeunesse accompagnée d'une campagne d'affichage,
- la mise en service de la 3ème ligne de tramway avec 6 nouvelles stations équipées de bornes d'informations des voyageurs visuelles et sonores et des aménagements d'espaces publics accessibles et aux normes PMR (personne à mobilité réduite),
- la rénovation intégrale de 7 rames de tramway équipées d'écrans permettant le suivi des parcours et une voie centrale élargie facilitant la circulation à l'intérieur des véhicules,
- l'installation de barres coudées dans les tramways pour permettre aux PMR de se tenir,
- la livraison de 5 véhicules sur 22 trolleybus IMC permettant la recharge en mouvement équipés de climatisation, d'information sonore, de palette et d'emplacement PMR facilité ou identifié, d'allée centrale élargie,
- la mise en accessibilité de 24 quais de bus,
- le développement d'une nouvelle version de l'application MOOVIZY contenant différents moyens de transports disponibles et adaptée aux personnes en situation de handicap visuel,
- l'expérimentation du service de transport Handi'STAS aux personnes non voyantes remplissant certaines conditions pour une durée d'un an jusqu'au 30 juin 2020.

Accessibilité à l'espace public

- l'élaboration d'un mode d'emploi destiné aux personnes en situation de handicap visuel pour expliquer le fonctionnement des nouvelles télécommandes d'activation des feux sonores,
- la mise en conformité des feux tricolores et sonores installés le long de la 3ème ligne de tramway (avec la réglementation) demandant de compléter le message des feux sonores par la localisation géographique,
- la mise en accessibilité de la voirie des communes au travers entre autres de l'amélioration des circulations piétonnes et des mises en sécurité de la voirie (aménagement et/ou reprise de trottoirs, amélioration du déplacement des piétons, renouvellement des toilettes publiques, passages piétons accessibles ...).

Accessibilité au logement

- Dans le parc privé, la poursuite des interventions intégrant le volet adaptation et/ou accessibilité des logements notamment par :
 - la mise en place d'Opah-Ru (Opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain) sur des centres d'habitat ancien : Saint-Chamond, Rive-de-Gier, La Ricamarie, Firminy et certains quartiers de Saint-Étienne,
 - la mise en place de PIG (Programme d'Intérêt Général) permettant le soutien de 134 propriétaires pour plus d'1M€.
- Dans le parc public, l'adoption en mai 2019 des modalités du concours financier apportées aux programmes de logements sociaux dans le cadre du 3ème Programme Local de l'Habitat de Métropole (PLH 2019 à 2024) permettant :
 - la production de 228 logements accessibles aux PMR situés dans 15 communes pour une aide de 1,75 M€ de la Métropole,
 - la réhabilitation de 172 logements adaptés aux PMR et 239 logements rendus accessibles situés dans 6 communes pour une aide de 4,63 M€ de la Métropole.

Accessibilité aux technologies de l'information, la communication et sensibilisation dans les écoles

- 34 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sur les 35 existantes sur le territoire de SEM sont dotées d'un équipement numérique à fin 2019,
- 16 établissements accueillant des enfants en situation de handicap sont concernés par une définition des modalités d'équipement en lien avec les services de l'Éducation Nationale avec un déploiement au plus tard dans l'année scolaire 2020-2021,
- 10 classes de 8 écoles des communes de Saint-Étienne Métropole (Lorette, Roche-la-Molière, Saint-Chamond, Saint-Christo-en-Jarez, Saint-Étienne, Villars) ont bénéficié d'animations pédagogiques du Plan d'Éducation à l'Ecocitoyenneté et au Développement Durable sur le thème du respect de la diversité.

Accessibilité à l'emploi, la formation et la lutte contre les discriminations

- un taux d'emploi direct de 8,10 % soit 68 personnes reconnues « travailleur handicapé » employées par Saint-Étienne Métropole,
- 16 agents concernés par un aménagement de poste et d'aides techniques (transports domicile/travail, appareillage auditif, orthèse) dans le cadre de la convention FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique),
- l'accueil de 4 agents en contrats aidés, de 3 apprentis et de 6 emplois d'été, en situation de handicap,
- un recours aux entreprises adaptées et associations pour l'entretien des espaces verts, l'achat de fournitures et la prestation de mise sous pli,
- des actions de formation proposées aux agents en reclassement professionnel du dispositif repositionnement afin de favoriser leur employabilité et aux maîtres d'apprentissage des apprentis en situation de handicap,
- la lutte contre les discriminations avec la 9^{ème} édition des semaines de l'Égalité qui s'est déroulée du 08 au 29 mars 2019 avec la thématique « Vivons nos différences comme une richesse ».

Accessibilité aux services publics

- la mise en place de l'application ACCEO permettant un accès simple et gratuit pour l'usager sourd aux services d'opérateurs spécialisés en transcription instantanée de la parole (TIP), en visio-interprétation Langue des Signes Française (LSF) ou en visio-codage Langue française parlée Complétée (LPC),
- le déploiement de cette application dans un premier temps à Saint-Étienne Métropole et dans 7 communes « test » (Andrézieux-Bouthéon, Firminy, La Fouillouse, La Talaudière, Saint-Chamond, Saint-Étienne et Villars).

Le rapport détaillé de la commission accessibilité pour l'année 2019 est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain prend acte du rapport annuel 2019 de la commission consultative d'accessibilité de Saint-Étienne Métropole.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU